

NOUVEAUX PÉRIMÈTRES, NOUVELLE ÉQUATION FINANCIÈRE : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES ?

Jeudi 10 mars 2016
c.delpech@adcf.asso.fr





1. LES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES ET LEURS EFFETS

Les paramètres de l'équation :

→ 1. Les réformes institutionnelles et leurs effets

Une nouvelle organisation des pouvoirs locaux : achèvement de la carte intercommunale, nouveaux projets de fusions de groupements intercommunaux, nouvelles régions....

→ 2. Des compétences renforcées pour les collectivités

Quels sont les incidences des lois récentes sur les compétences : Grenelle, ALUR, politique de la ville, MAPTAM (métropoles)

→ 3. De fortes tensions financières

Les collectivités sont invitées à participer à la réduction du déficit public : 12 milliards entre 2014 - 2017 / quels poids dans l'équation ?

Quels effets sur les politiques (locales) de l'habitat ?



1. LES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES ET LEURS EFFETS

→ Modification en profondeur le paysage institutionnel / les points saillants :

- **La recherche d'une meilleure territorialisation de l'action publique / bassin de vie et d'emploi = échelon pertinent / légitimation de l'échelle intercommunale**
- **La valorisation du « fait urbain » pour répondre aux enjeux du développement des territoires**
- **L'affirmation d'un pouvoir régional fort**
- **La spécialisation des compétences pour chaque niveau de collectivité**
- **Un traitement spécifique pour la région Ile-de-France**
- **Un état de moins en moins présent auprès des territoires, mais toujours très volontaire et actif sur le plan prescriptif et en matière de contrôles**

→ La recherche d'une optimisation des dépenses publiques dans un contexte financier difficile

1. LES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES ET LEURS EFFETS

La carte de l'intercommunalité se transforme :

Les pôles urbains s'affirment

. **13 métropoles** au 1^{er} janvier 2016

(11 de droit commun + 2 à statut spécifique : Aix-Marseille et Paris + la collectivité territoriale de Lyon)

. **11 communautés urbaines** *(16 avant la loi Notre)*. Mais 23 potentielles communautés urbaines à périmètre constant (capitales régionales)

. **196 communautés d'agglomération** (226 en 2015)

Les secteurs non urbains

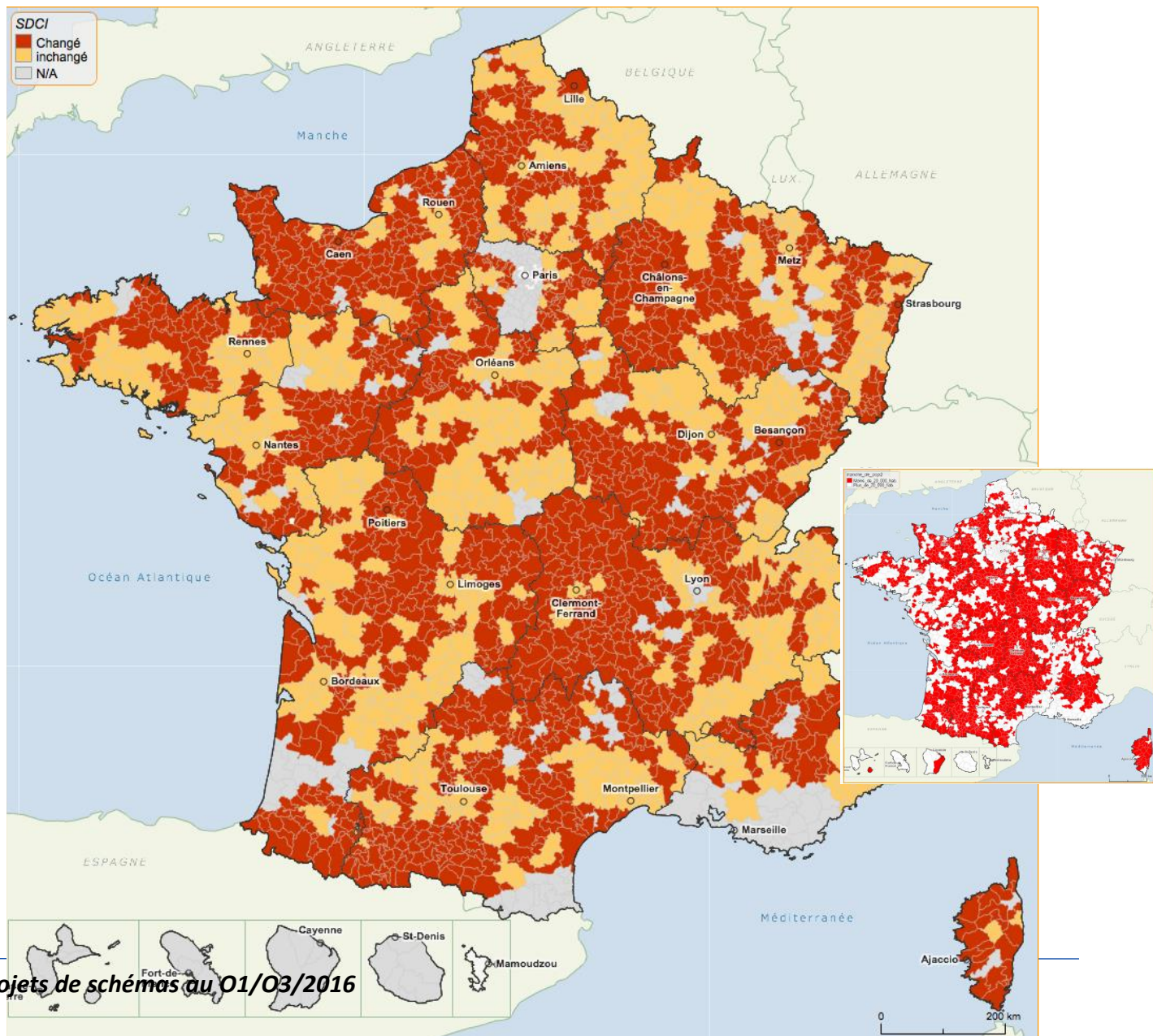
→ Un resserrement des périmètres des EPCI : *1 842 communautés de communes au 1^{er} janvier 2016 (2 409 en 2010 → autour de 1 500 à terme*

Une nouvelle carte des régions : 7 « super-régions »

Les projets d'évolution des périmètres intercommunaux

. A la lecture des projets de schémas (01/03/2016) : 70 % des groupements actuels sont concernés par une évolution de leur périmètre

. De nombreuses communautés XXL (> 50 communes)



2. DES COMPÉTENCES RENFORCÉES

De nouvelles compétences pour les métropoles

. Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) / intervention en matière de voirie ...

.. des compétences renforcées pour les communautés d'agglomération

. Compétences exclusives en matière d'aménagement économique / services publics environnementaux : déchets, eau, assainissement, prévention des inondations ...

→ **Vers le PLU Intercommunal en 2017 ? (sauf opposition de 25% des communes représentant 20% de la population)**

→ *Loi Lamy / Alur : co-signataires des contrats de ville / Avant projet de loi Egalité Citoyenneté : les communautés au centre du jeu sur les politiques d'attribution*

→ *Renforcement de la mutualisation des services des communautés et des communes (schéma de mutualisation)*



2. DES COMPÉTENCES RENFORCÉES

Des régions aux compétences fortifiées :

- Un rôle de chef de file de l'action économique et du tourisme
- Des schémas régionaux moins nombreux (aménagement du territoire, développement économique...) mais « prescriptifs »
- Des compétences transférées par les départements

Des compétences départementales recentrées :

- Clause générale de compétence supprimée (comme pour la région) / mais de nombreuses possibilités d'interaction avec les territoires / contractualisation
- Compétences recentrées sur le social

→ *De nouveaux enjeux en 2016 : protection de l'enfance et adaptation au vieillissement*

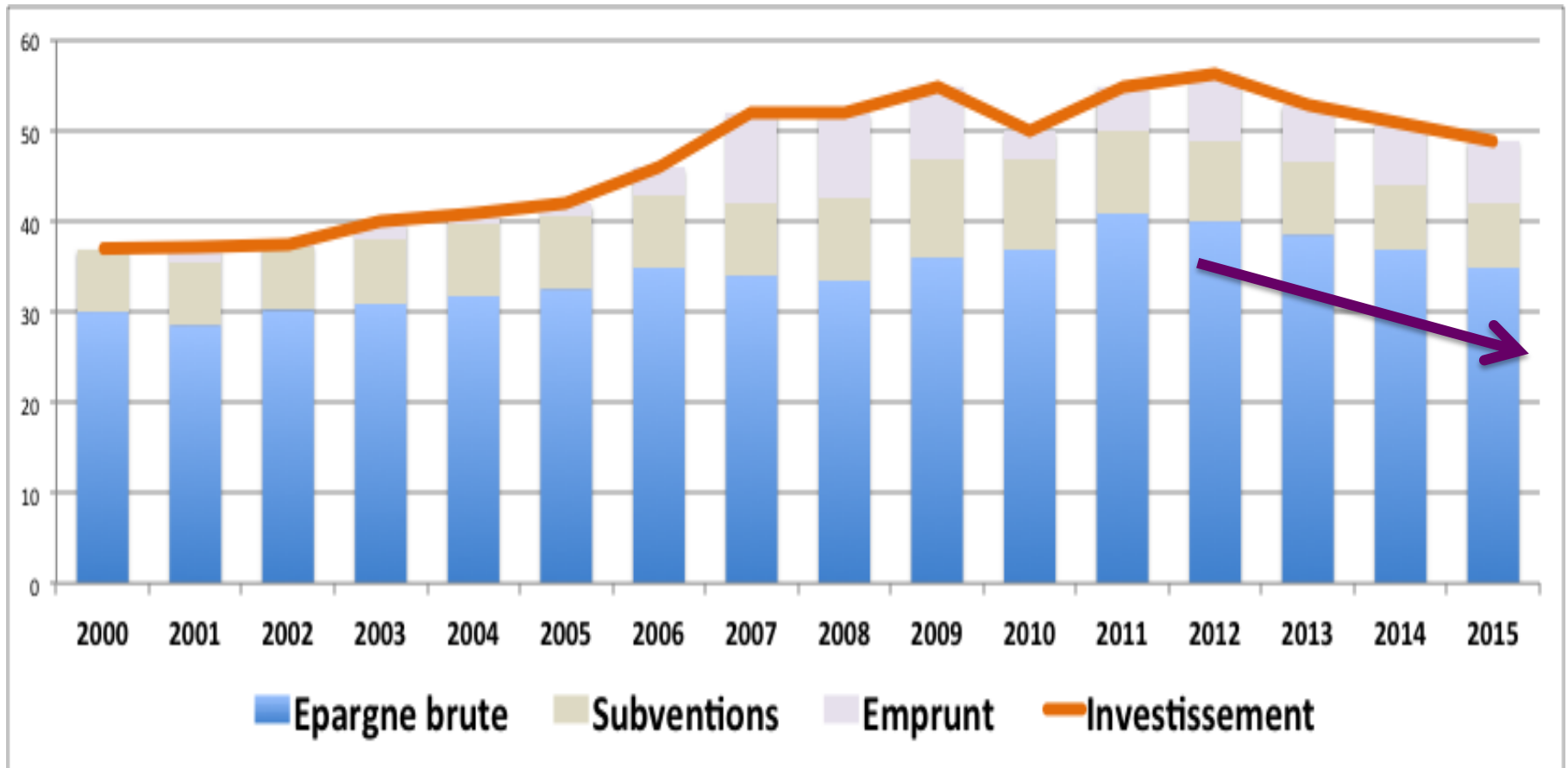


3. UNE NOUVELLE ÉQUATION FINANCIÈRE....?

Les faits marquants :

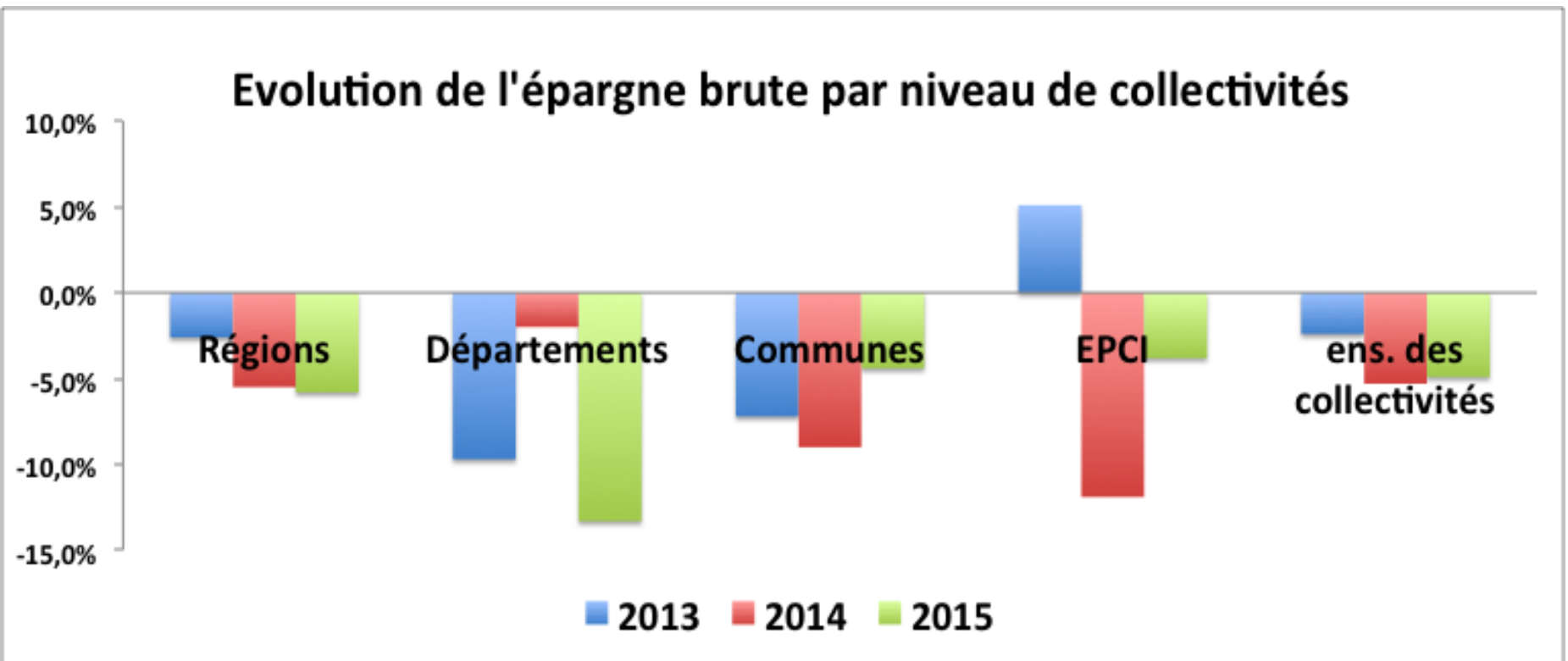
- Participation des collectivités au redressement des comptes publics = ponction de 12,5 milliards d'euros entre 2014 – 2017
- Dans un contexte de faible dynamisme des assiettes fiscales, de recul des co-financements, de nouvelles dépenses contraintes (normes, compétences nouvelles), d'une difficile maîtrise des charges de gestion...
- Un effet direct sur le niveau d'épargne des collectivités qui se dégrade de façon continue depuis 2011
- ... et un effet indirect sur leur capacité d'investissement

3. LA NOUVELLE ÉQUATION FINANCIÈRE....?



UNE NOUVELLE ÉQUATION FINANCIÈRE POUR LES COLLECTIVITÉS

Toutes les collectivités sont-elles concernées ?



*Toutes les collectivités subissent une érosion de leur épargne depuis 2013
Avec toutefois des comportements différenciés*

3. LA NOUVELLE ÉQUATION FINANCIÈRE....?

Quelles perspectives pour 2016 et après ?

- Bloc local (communes et communautés) :

Les « freins » :

- La croissance des dépenses de fonctionnement se stabilise en 2015 / mais un poids grandissant des charges structurelles
- Des efforts de gestion engagés : relative maîtrise des charges de personnel (de + 7,2 % à + 4,2 %)
- Les effets des recompositions des périmètres : nouvelles compétences

Les « leviers » :

- Des dispositifs de soutien à l'investissement local 150 millions d'euros engagés en loi de finances pour 2016
- Réforme attendue de la péquération

→ ***Très grande diversité de situation***

→ ***De nombreux territoires engagent des démarches pour préserver leur capacité d'investissement***



3. LA NOUVELLE ÉQUATION FINANCIÈRE....?

Quelles perspectives pour 2016 et après ?

- Régions

Les « freins » :

- Des poids « légers » sur le plan financier ...au regard des nouvelles compétences
- Très dépendantes des dotations de l'Etat
- Prendre le temps de « digérer » les fusions

Les « leviers »

- Appelées à renforcer leur capacité d'intervention et à territorialiser leurs actions
- Un interlocuteur privilégié dans les politiques à conduire / Mise en œuvre et pilotage des CTAP



3. LA NOUVELLE ÉQUATION FINANCIÈRE....?

Quelles perspectives pour 2016 et après ?

- **Départements**

Les « freins » :

- Evolution vertigineuse des prestations sociales /
- Recul significatif de leur capacité d'investissement (dép. d'investissement passent de 231 euros/hab. en 2005 à 154 euros/hab. en 2015)

Les « leviers » :

- Recentralisation de certaines compétences (RSA)...?
- Encore un rôle à jouer en matière de compétence sociale et d'habitat
- Pour les communes, les aides du département représentent 6 % de leurs dépenses d'investissement



ANALYSE DE LA COMMANDE PUBLIQUE 2012 - 2015

... Analyse de la commande publique

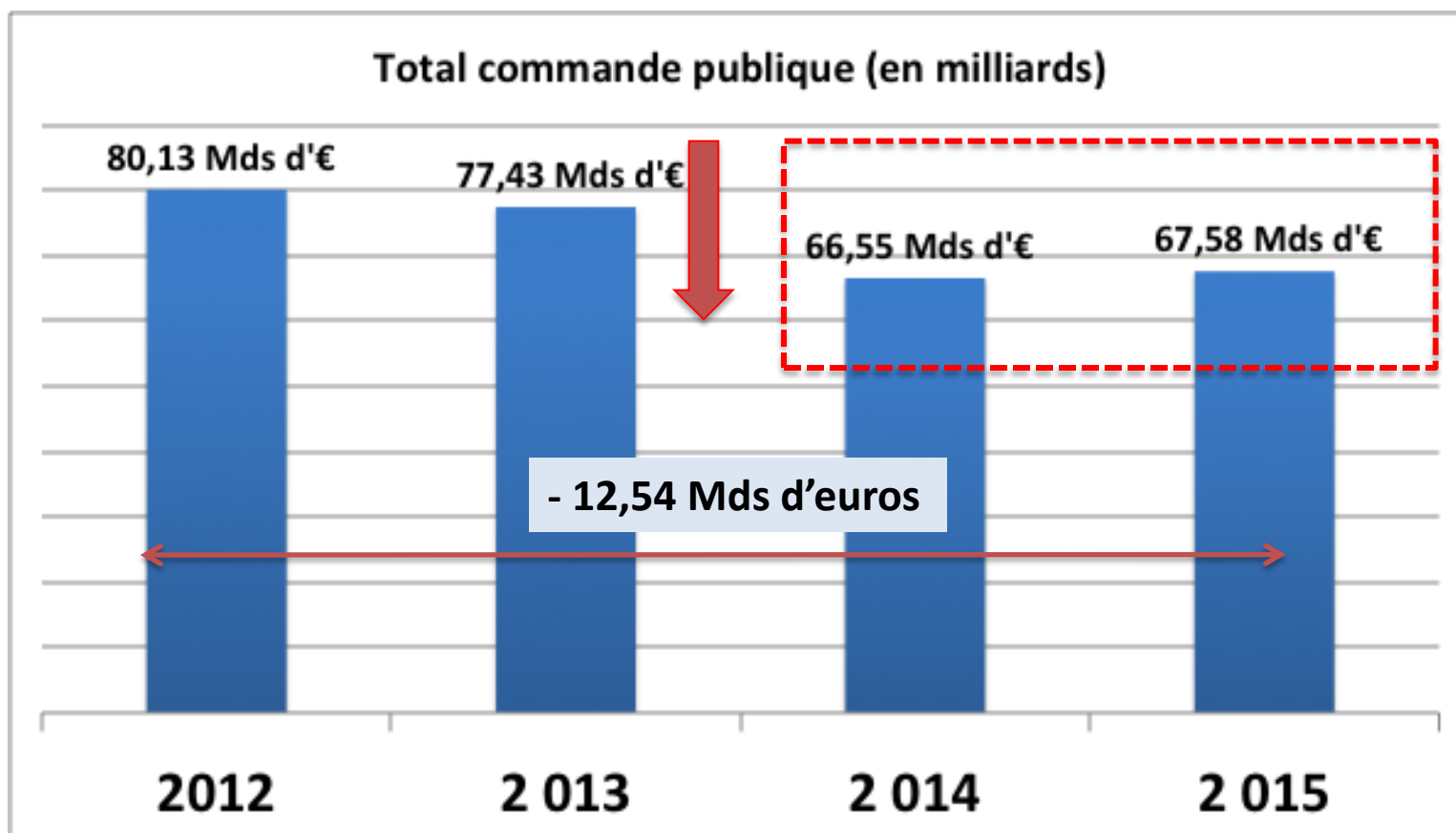
Quelques signes de reprise?

Analyse des dépenses d'intervention des collectivités à partir d'une **exploitation fine de l'ensemble des marchés publics < 15 Ke** sur la période 2012 – 2015.

→ *Principalement des dépenses d'investissement*

ANALYSE DE LA COMMANDE PUBLIQUE 2012 - 2015

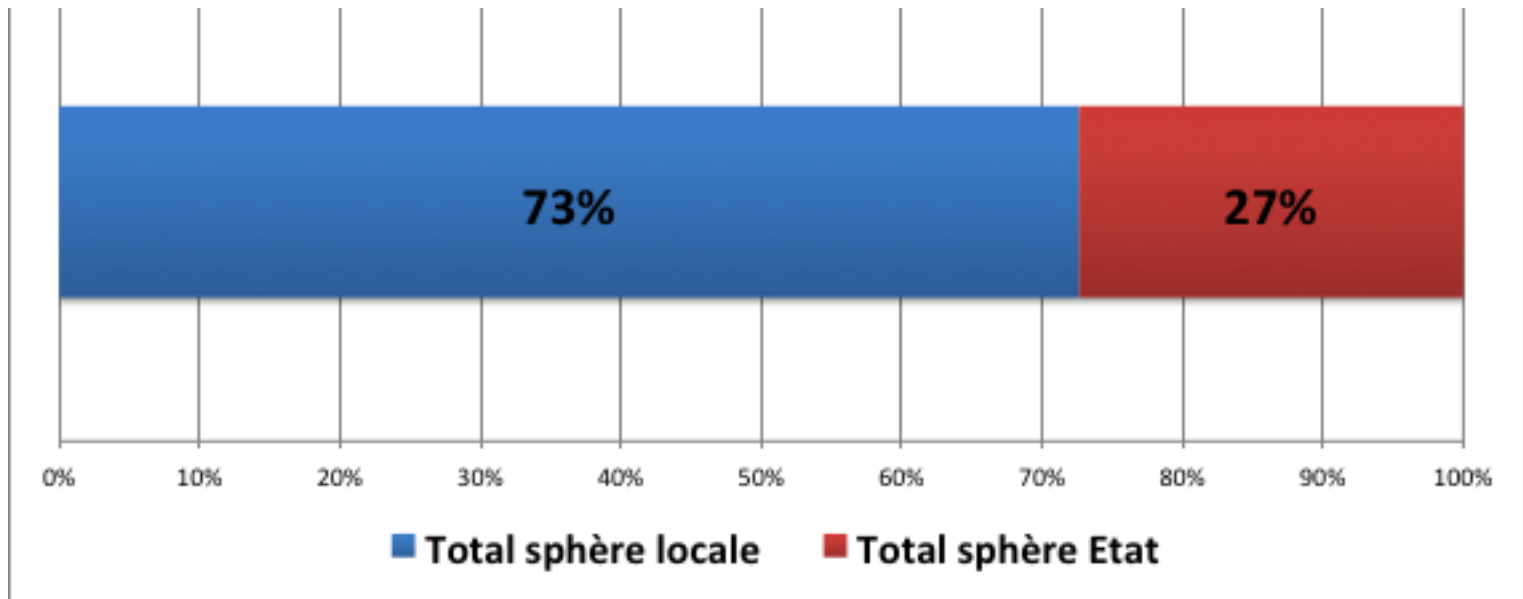
Une perte de 12,5 Mds d'euros entre 2015 et 2012
Une chute en 2014



ANALYSE DE LA COMMANDE PUBLIQUE 2012 - 2015

→ Qui sont les donneurs d'ordre ?

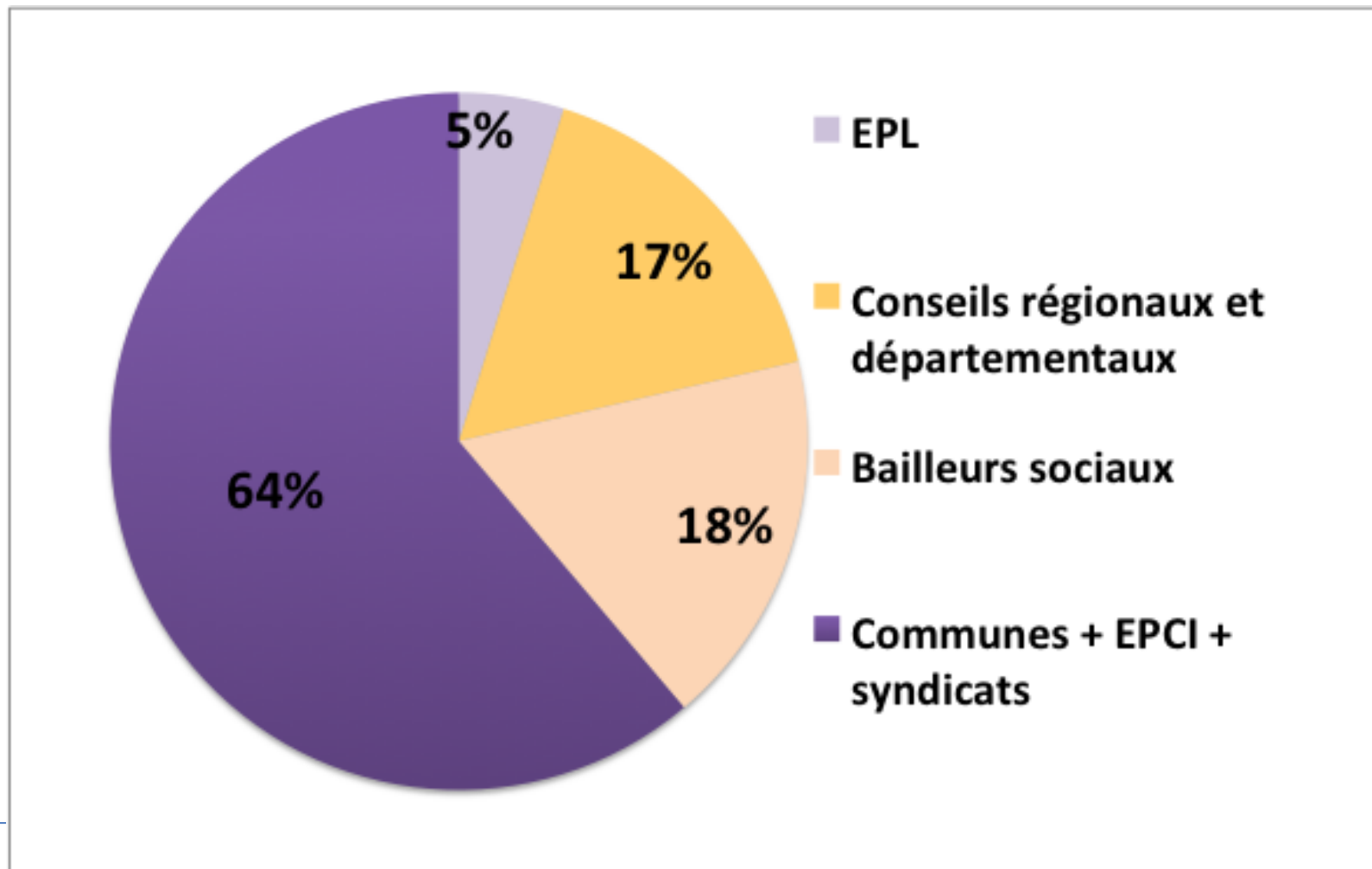
- La sphère locale (48 Mds d'euros) concentre 73 % de la commande publique
- En 2015, les commandes publiques issues de la sphère locale progressent de + 2,4 % / alors que la commande publique de la sphère état est en baisse.



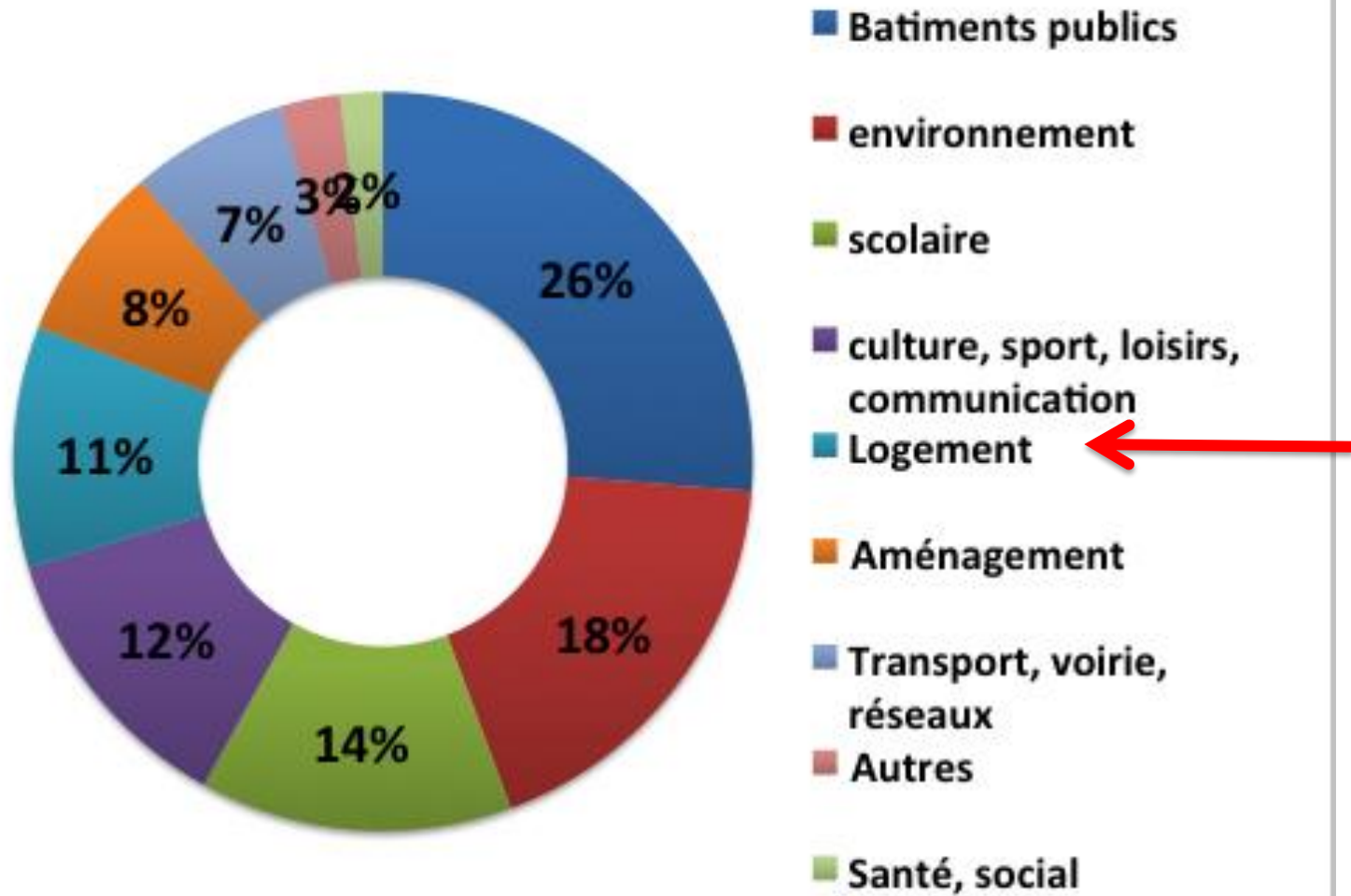
ANALYSE DE LA COMMANDE PUBLIQUE 2012 - 2015

→ Qui sont les donneurs d'ordre ?

Sphère locale



Commande publique des collectivités locales (Communes, Epci, CD,CR, syndicats)




Nouveaux périmètres, nouvelle équation financière : quelles perspectives pour les collectivités locales ?

En conclusion :

- . La commande publique reste à un plancher bas
- . Une timide reprise cependant en 2015 (effet budget 2016)
- . Semble être principalement le fait des plus grandes collectivités
- . De nombreuses tensions pour les collectivités en matière de périmètre, de finances, d'organisation....
- . L'apparition de « nouveaux » acteurs : les métropoles / les régions
- . Quelle péréquation entre les territoires ?

Quelles implications pour les politiques de l'habitat ?



NOUVEAUX PÉRIMÈTRES, NOUVELLE ÉQUATION FINANCIÈRE : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES ?

Jeudi 10 mars 2016
c.delpech@adcf.asso.fr

